

INFORMATIONS



Le 8 mai 2023 aura lieu la Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945. Rendez-vous à 11h00 devant le monument aux morts de Réaumont.

Etat civil

Décès :

- Mme RIVAL née BROSSE Rose est décédée le 20 février 2023 à VOIRON.

Naissance :

- SCALVINI Adèle née le 07 février 2023 à VOIRON.
- MILLON Thaïs né le 14 février 2023 à VOIRON.
- RASTOLL Lily née le 19 février 2023 à VOIRON.
- FROMENTIN Anna née le 11 mars 2023 à VOIRON.



Partager
Se rendre utile

Aider



OSONS!
le bénévolat
ADMR



Accompagner



Entretien des jardins et des terrains



L'usage des tondeuses à gazon et autre matériel bruyant est autorisé :

- En semaine : 8h30-12h / 14h-19h30
- Les samedis : 9h-12h / 15h-19h
- Les dimanches, jours fériés : 10-12h

Merci de noter que le personnel communal n'est pas soumis à ces horaires lors des travaux d'entretien.

Horaires d'été



De fin mars à fin octobre :

[Mar., Jeu., Vend.](#)

[13h30-18h30](#)

[Samedi 8h30-](#)

[12h/13h-18h](#)

[Lun., Mer., j. fériés](#)

[Fermé](#)

Infos : 0 800 508 892

Le saviez-vous ?



Que vous soyez un particulier, une entreprise ou une association ce nouveau service, développé par le groupe économique solidaire Adéquation s'adresse à tous pour tous vos travaux de jardinage.

Contact:

coccinelle-verte@groupe-adequation.com
04 76 32 72 80

MAIRIE

Ouverture au public : lun., jeu., vend. 10h-12h00 et mer. 10h-12h/13h-16h.
Urbanisme sur rdv.

Tél : 04.76.91.05.78 / Ligne Urbanisme : 04.76.93.27.69 / Mail : reaumontaccueil@wanadoo.fr
www.mairie-reaumont.fr / Page Facebook : [fb.me/MairieReaumont](https://www.facebook.com/MairieReaumont)

Pour recevoir le Riomont en format informatique, veuillez en faire la demande en mairie.

COMITÉ DE RÉDACTION : COMMISSION COMMUNICATION
Directeur de publication : Patrick MOREL - ISSN 1274 - 7203 -
Tirage : 450 exemplaires sur papier recyclé
Réalisation et impression - Mairie de Réaumont



Riomont

Le journal de la commune de Réaumont

N°150 Avril 2023

Bonjour à tous ! Voici le Riomont du mois d'avril 2023. Au programme de nouvelles installations sur Réaumont, le budget 2023 et les infos du CME et des associations. Bonne lecture !

Un nouveau garde-corps pour la mairie



La mairie s'est équipée d'un nouveau garde-corps réalisé sur mesure par Lionel BREYTON. Nos agents des services techniques, Lionel et Pierre ont procédé à son installation à la fin du mois de février 2023.

Eclairage du lavoir



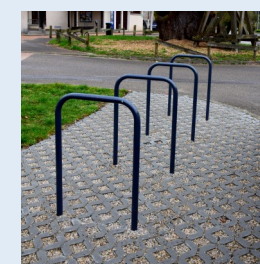
Fin mars, le lavoir du théâtre de verdure a été embelli avec l'installation de spots led à faible consommation énergétique. Cette action permet de mettre en valeur le patrimoine communal.

Rappel sur la réglementation des engins motorisés dans la zone du Bessey



D'après l'article 1er de l'Arrêté du Maire N° 92/2014, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur toutes les voies non goudronnées de la commune permettant l'accès à la zone bocagère du Bessey. L'interdiction d'accès aux voies mentionnées est matérialisée à l'entrée de chaque voie par un panneau de type B0. Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation, est passible d'une amende de 5ème classe et d'une immobilisation administrative ou judiciaire du véhicule.

De nouveaux arceaux vélo



Comme ceux qui se situent à côté du parking de la mairie, la commune a décidé d'installer quatre autres arceaux vélo à proximité des équipements communaux.

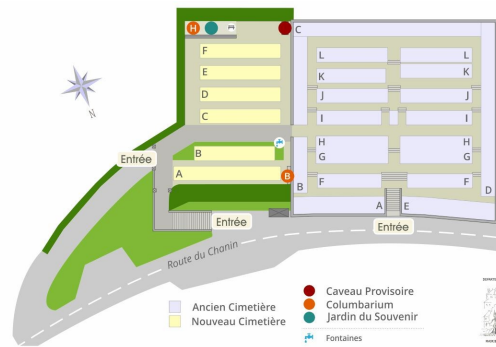
Elections CME



De nouvelles élections au Conseil Municipal des Enfants ont eu lieu le samedi 1 avril 2023. Félicitations à Alyssia (CM1) et Yaëlle (6ème) qui ont été élues au CME. Bienvenue à toutes les deux !

VIE COMMUNALE

Nouvelle procédure de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de Réaumont



Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles.

Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste des concessions visées par cette procédure est tenue à l'entrée du cimetière et à l'entrée de la mairie. Le premier

constat d'état d'abandon aura lieu le 04 mai 2023 à 10h en présence de Patrick MOREL, Maire de la commune et de Catherine RAVACHOL, adjointe déléguée.

Le Maire invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.



Réunion publique Total Energies

Une réunion publique de présentation du chantier mené par Total Energies sur leur pipeline Transugil Ethylene traversant Réaumont depuis 1968 s'est tenue le 20 mars 2023 en mairie de Réaumont.

L'entreprise a présenté son projet qui consiste à ajouter une installation avec notamment une pompe permettant d'augmenter le débit dans le pipeline situé au sud de l'autoroute, le long du chemin de Mayence. Des travaux préparatoires seront effectués en avril-mai 2023 et le chantier de mai à décembre 2023. Les participants à cette réunion ont pu poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitaient, questions auxquelles l'entreprise a apporté des réponses.



Budget 2023

Lors de la séance du 13 mars 2023, le conseil municipal a validé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2022.

La commune a réalisé un excédent de fonctionnement de 133 406 €, en très forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent de fonctionnement représente la capacité d'autofinancement pour investir dans des projets et améliorer le quotidien des Réaumontais.

Ces bons résultats s'expliquent par les choix opérés par la collectivité depuis l'installation de la nouvelle équipe : hausse modérée de la fiscalité, gestion plus rigoureuse.

Même si 2023 est une année de transition qui ne verra pas de gros projets (mais tout de même des investissements sur le cimetière, la route du Guichard, la poursuite du PLU, passage en LED de l'éclairage des bâtiments communaux), l'objectif est de continuer à dégager un autofinancement suffisant pour des projets plus structurants par exemple la rénovation énergétique de la mairie, rénovation du parvis...

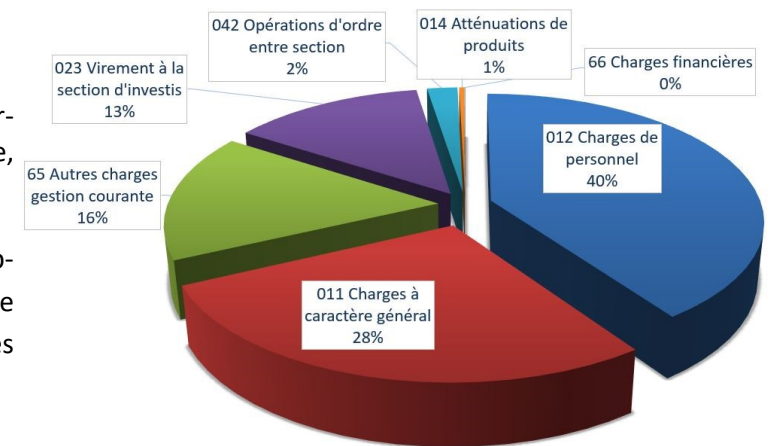
Le budget 2023 résulte de la concertation des élus des différentes commissions, vous trouverez ci-joints les graphiques explicatifs en section de fonctionnement et d'investissement.

Cette année il a été décidé de ne pas augmenter la taxe foncière, cependant la loi de finances 2023 prévoit une augmentation des bases de 7.1 %.

Fonctionnement dépenses : 758 161,67 €

Principales dépenses de fonctionnement :

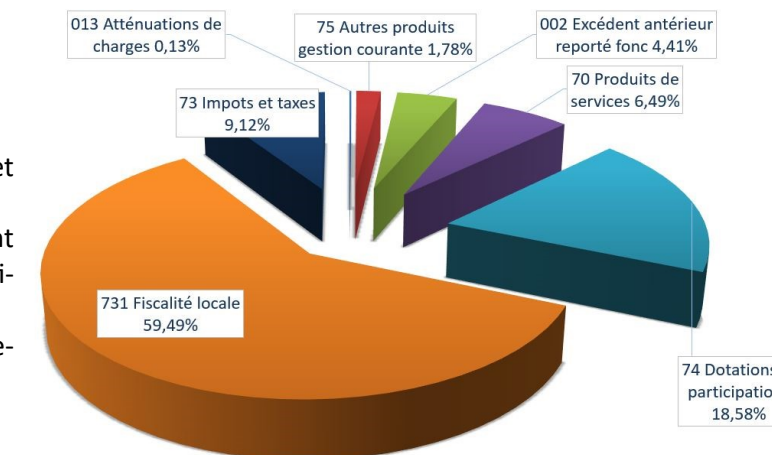
- charges à caractère général, consacrées aux services (EDF, eau, cantine, fournitures, combustible, entretien bâtiments et matériel, voirie...)
- charges de personnel
- autres charges de gestion courante pour les subventions des assoc. et centres de loisirs, le service incendie, le syndicat scolaire de Rives (collège) les indemnités élus.



Fonctionnement recettes 758 161,67 €

Principales recettes de fonctionnement :

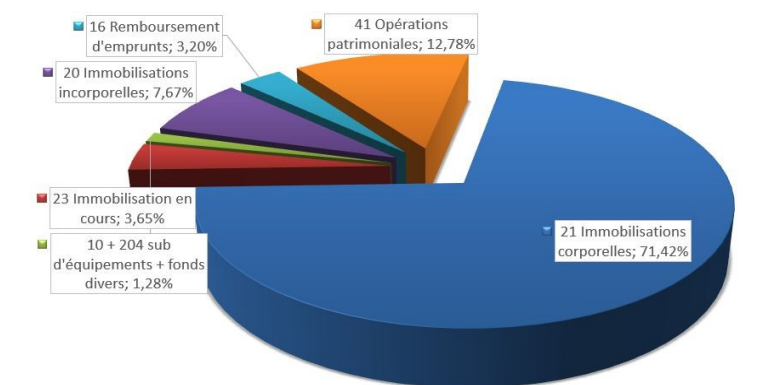
- Fiscalité locale (taxe foncière),
- Impôts et taxes (attribution compensation et dotation de solidarité)
- dotations et participations, les dotations sont des aides versées par l'état à hauteur de et participations diverses
- produits de service, essentiellement remboursement cantine.



Investissement dépenses : 547 621,39 €

Principales dépenses d'investissement :

- immos corporelles : cimetière, éclairage bâtiments, route du Guichard, matériels, divers.
- immos en cours (marchés publics, avances)
- immos incorporelles (études) : PLU. études thermiques
- subv. d'équipement : participation TE 38.



Investissement recettes : 547 621,39 €

Principales recettes d'investissement :

- solde d'exécution : excédent d'investissement reporté 2022.
- virement de la section de fonct : différence entre recettes et dépenses prévues en 2023.
- dotations, fonds divers : FCTVA, TLE. résultat clôture de fonctionnement.
- subv. d'investissement : état, région, département, CAPV (fonds de concours).

